



La Galopée 2020

Règlement

Préambule

L'Entente Athlétique du Plateau Est (EAPE) organise à Franqueville Saint-Pierre et Belbeuf, le **dimanche 7 juin 2020** la 22^{ème} édition de l'évènement *La Galopée*. Cet évènement regroupe 4 épreuves sportives de type trail et course nature (*La Galopée*, *La Galopette*, *Le Duo Mixte*, *La Galopade*), une marche nordique chronométrée (*La Galonordique*) et une randonnée avec initiation à la marche nordique (*La Galopédestre*).

Article 1 - Présentation des épreuves

La Galopée

- Trail ouvert aux catégories Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes et les hommes (année de naissance : 2000 et avant)
- Épreuve en semi auto-suffisance avec 2 ravitaillements légers
- Distance totale de 30 km en majorité sur chemin (90 %) avec D+ = 800m environ

La Galopette

- Trail ouvert aux catégories Juniors, Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes et les hommes (année de naissance : 2002 et avant)
- Epreuve en semi auto-suffisance avec 1 seul ravitaillement léger
- Distance totale de 15 km en majorité sur chemin avec D+ = 450m environ

Le Duo Mixte

- Trail ouvert aux catégories Juniors, Espoirs, Seniors et Masters couru en intégralité en équipe composée obligatoirement d'une femme et d'un homme mais dont les catégories peuvent être différentes (année de naissance : 2002 et avant)
- Epreuve en semi auto-suffisance avec 1 seul ravitaillement léger
- Distance totale de 15 km en majorité sur chemin avec D+ = 450m environ

La Galonordique

- Marche nordique (bâtons obligatoires) ouverte aux catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes et les hommes (année de naissance : 2002 et avant)
- Epreuve en réelle auto-suffisance avec un ravitaillement léger sur le parcours
- Distance totale de 15 km en majorité sur chemin avec D+ = 450m environ

La Galopade

- Trail ouvert aux catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes et les hommes (année de naissance : 2004 et avant)
- Epreuve en réelle auto-suffisance sans ravitaillement sur le parcours
- Distance totale de 10 km en majorité sur chemin avec D+ = 150m environ

La Galopédestre

- Epreuve de marche libre non chronométrée avec ou sans bâtons ouverte à tous sans dossard et sans classement
- Initiation à la marche nordique proposée avec prêt de bâtons
Les enfants de moins de 12 ans doivent être obligatoirement accompagnés par des adultes (inscription collective).
- Epreuve en réelle autosuffisance sans ravitaillement sur le parcours
- Distance de totale de 10 km en majorité sur chemin avec D+ = 150m environ

La Galopée, La Galopette et La Galopade constituent l'une des 15 étapes du circuit 2020 du challenge *Trail Tour Normandie*.

La participation à la course *Le Duo Mixte* ne donne pas lieu à un classement individuel et n'est pas comptabilisée pour le classement du *Trail Tour Normandie*.

Article 2 - Inscriptions aux courses

Le nombre total de participants cumulés pour les 5 épreuves chronométrées (*La Galopée, La Galopette, Le Duo Mixte, La Galopade* et *La Galonordique*) est limité pour l'édition 2020 à **1 000 athlètes**.

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions sans préavis une fois cette limite atteinte. Une information sera alors publiée sur www.lagalopee.fr.

2.1 - Procédure d'inscription

La date d'ouverture des inscriptions pour l'édition 2020 est le **mercredi 18 mars 2020** pour l'ensemble des épreuves. Les différentes modalités d'inscriptions sont les suivantes :

Modalité d'inscription	Date limite d'inscription (sous réserve de dossards encore disponibles à ces échéances)
<p><u>En ligne</u> : sur www.lagalopee.fr</p>	<p><u>lundi 1^{er} juin 2020 à minuit</u> pour toutes les épreuves</p>
<p><u>Sur place</u> : Gymnase du lycée Galilée Rue de Belbeuf Franqueville-Saint-Pierre</p>	<p><u>samedi 6 juin 2020 de 15H30 à 18H00</u> pour les 5 épreuves chronométrées (<i>La Galopée, La Galopette, Le Duo Mixte, La Galopade</i> et <i>La Galonordique</i>) ainsi que <i>La Galopédestre</i></p> <p><u>dimanche 7 juin 2020 de 7H15 à 8H45</u> pour <i>La Galopédestre</i></p>

Pour tous renseignements sur la procédure d'inscription, il est possible de joindre l'organisation par téléphone au 06.42.54.91.68 ou par courriel à l'adresse inscription.lagalopee@eape.fr.

2.2 - Certificat médical et licence

Conformément à la réglementation des manifestations running 2020 adoptée par le Comité Directeur de la Fédération Française d'Athlétisme le 7 juin 2019, la participation des concurrents aux 4 épreuves de trail (*La Galopée, La Galopette, Le Duo Mixte, La Galopade*) et à la marche nordique chronométrée (*La Galonordique*) est subordonnée à la présentation obligatoire de l'un des documents suivants en cours de validité à la date du dimanche 7 juin 2020 :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

- ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- ✓ Fédération des Clubs de la Défense (FCD)
- ✓ Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)
- ✓ Fédération Française Handisport (FFH)
- ✓ Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN)
- ✓ Fédération sportive des ASPTT
- ✓ Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)
- ✓ Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)
- ✓ Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP)

- ou un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou de la marche nordique en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie (aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical)

Aucune inscription ne pourra être validée sans l'un de ces documents.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Ces mesures ne concernent pas *La Galopédestre* (randonnée 10 km), randonnée à allure libre sans dossard ni classement.

2.3 - Droits d'inscription

Les droits d'inscription aux différentes épreuves sont les suivants :

Course	Droit d'inscription
<i>La Galopée</i> (trail 30 km)	18 €
<i>La Galopette</i> (trail 15 km)	15 €
<i>Le Duo Mixte</i> (trail en équipe 15 km)	28 €
<i>La Galonordique</i> (marche nordique 15 km)	15 €
<i>La Galopade</i> (trail 10 km)	11 €
<i>La Galopédestre</i> (randonnée 10 km)	5 €

A compter du dimanche 31 mai 2020, les droits d'inscription aux 5 épreuves chronométrées (*La Galopée, La Galopette, Le Duo Mixte, La Galopade, La Galonordique*) sont majorés de 3 €.

En cas de non participation, quelle qu'en soit la cause (absence, dossier incomplet, autres ...), les droits d'inscriptions demeurent acquis à l'organisation.

Les groupes bénéficient d'une inscription gratuite pour dix inscrits (inscriptions effectuées en même temps - 11^{ème} dossard gratuit).

Article 3 - Retrait des dossards

Les numéros des dossards sont attribués aux concurrents 48H avant la date de l'évènement. Ils sont consultables sur www.lagalopee.fr.

Le retrait des dossards s'effectue au gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre :

- Le samedi 6 juin 2020 de 15H30 à 18H00
- Le dimanche 7 juin 2020 à partir de 7H15

Le retrait des dossards sera impérativement et sans dérogation clos à 9H30 pour l'ensemble des courses.

Les dossards contiennent les puces de chronométrage. Les concurrents ne doivent donc en aucune manière les plier, les froisser ou encore en décoller les puces. Le dossard doit être porté de façon bien visible de face à l'aide d'épingles à nourrice en haut sur le vêtement ou d'une ceinture prévue à cet effet.

Article 4 - Parking, vestiaires, douches et consigne

Les différentes possibilités de stationnement dans un rayon de 1 km autour du gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre sont indiquées sur un plan accessible sur www.lagalopee.fr. Le

covoiturage est toutefois vivement recommandé pour éviter l'engorgement des parkings et limiter l'impact environnemental.

Des vestiaires et des douches chaudes sont accessibles librement pour tous les concurrents au gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre.

L'organisation met également une consigne gratuite à la disposition des concurrents au gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre pour y déposer des affaires personnelles. Celles-ci doivent être remises dans un sac fermé.

Article 5 - Parcours

Les départs et les arrivées des différentes courses se situent sur le stade du gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre.

Les parcours détaillés de chacune des courses sont disponibles sur www.lagalopee.fr et sont affichés sur le stand de retrait des dossards la veille et le jour de l'évènement.

Les parcours de *La Galopade* (trail 10 km) et de *La Galopédestre* (randonnée 10 km) sont identiques.

Le Duo Mixte (trail en équipe 15 km) et *La Galonordique* (marche nordique 15 km) empruntent le même parcours que celui de *La Galopette* (trail 15 km).

Sur les courtes portions sur route empruntées par les parcours, les participants doivent respecter le Code de la Route ou les indications prioritaires des signaleurs de sécurité.

Les parcours sont susceptibles d'être modifiés jusqu'au jour de l'évènement en fonction des aléas rencontrés par l'organisateur (conditions météorologiques, délivrances des autorisations, sécurité, etc ...).

Article 6 - Horaires des courses

Les horaires de départ des différentes courses sont les suivants :

Les marcheurs doivent se placer sur la ligne de départ derrière les coureurs.

Horaire de départ	Course
8H30	<i>La Galopée</i> (trail 30 km)
9H20	<i>La Galopade</i> (trail 10 km)
9H20	<i>La Galopédestre</i> (randonnée 10 km)
9H45	<i>La Galopette</i> (trail 15 km)
9H45	<i>Le Duo Mixte</i> (trail en équipe 15 km)
9H45	<i>La Galonordique</i> (marche nordique 15 km)

Les participants de *La Galopédestre* (randonnée 10 km) bénéficieront d'un échauffement musical à 9H00 sur le terrain de rugby du stade du gymnase du lycée Galilée. Les participants de *La Galornique* (marche nordique 15 km) bénéficieront également d'un échauffement musical à 9H25.

Une initiation à la marche nordique sera aussi proposée à 8H30 et 8H45 sur le site.

Des précisions ou modifications pourront être apportées sur www.lagalopee.fr, ou sur place lors de la remise des dossards et le jour de l'évènement.

Article 7 - Barrière horaire

Pour *La Galopée* (trail 30 km) une barrière horaire est instaurée en haut de la côte à la sortie de la forêt de Brunval (aux environs du kilomètre 25) :

Temps de passage de 3H30 maximum

Les coureurs ayant dépassé cette limite ne pourront pas prétendre à être classés et devront ensuite emprunter la fin du parcours de *La Galopette* (trail 15 km) pour rejoindre l'arrivée.

La position de la barrière horaire est indiquée sur le plan du parcours de *La Galopée* disponible sur www.lagalopee.fr et affiché sur le stand de retrait des dossards la veille et le jour de l'évènement.

Article 8 - Ravitaillements

Deux postes de ravitaillement intermédiaires sont disposés sur le parcours de *La Galopée* (trail 30 km) et les concurrents doivent impérativement disposer d'une réserve d'eau de 500 ml minimum au départ de la course.

Un poste de ravitaillement intermédiaire est disposé sur le parcours de *La Galopette* (trail 15 km), *Le Duo Mixte* (trail en équipe 15 km) et *La Galonordique* (marche nordique 15 km).

Un poste de ravitaillement est installé à l'arrivée sur le stade du gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre pour tous les concurrents.

Les postes de ravitaillement sont pourvus en boissons et/ou en nourriture de type course.

Il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements intermédiaires (interdiction généralisée à venir sur tous les trails). Les concurrents doivent s'équiper en conséquence de leurs besoins.

Les emplacements des différents postes de ravitaillement sont indiqués sur le plan du parcours de chaque course disponible sur www.lagalopee.fr et affiché sur le stand de retrait des dossards la veille et le jour de l'évènement.

Article 9 - Assistance médicale

Le service médical des épreuves est assuré par les signaleurs, des secouristes et un médecin ainsi qu'un véhicule ambulance agréé. Les secouristes, le médecin et le véhicule ambulance sont positionnés à l'arrivée prêts à intervenir en cas de nécessité.

Chaque concurrent s'engage à porter assistance à toute personne en danger sur le parcours quelque soit son intérêt au classement final et à alerter ou faire alerter les organisateurs qui déclencheront les moyens d'intervention adaptés.

Article 10 - Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve (signaleurs, organisateurs, bénévoles, etc...) et remettre son dossard à l'arrivée, à la table de chronométrage.

Article 11 - Remise des récompenses

La remise des récompenses se déroulera à l'arrivée sur le stade du gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre.

Sont récompensés :

- Les trois premières femmes du classement scratch de chaque course chronométrée individuelle (*La Galopée, La Galopette, La Galopade, La Galonordique*)
- Les trois premiers hommes du classement scratch de chaque course chronométrée individuelle (*La Galopée, La Galopette, La Galopade, La Galonordique*)
- Les trois premières équipes du classement scratch de la course *Le Duo Mixte*

Les récompenses sont remises aux concurrents présents lors de la cérémonie.

Article 12 - Esprit du trail et respect de l'Environnement

En application de la réglementation des manifestations running 2020 adoptée par le Comité Directeur de la Fédération Française d'Athlétisme le 7 juin 2019, tout accompagnateur d'un concurrent, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification de la personne accompagnée.

Les chiens sont interdits. Toute assistance sur le parcours est proscrite.

Les signaleurs sont des bénévoles qui œuvrent pour le bon déroulement des épreuves et la sécurité des concurrents. Leur engagement est la garantie de la qualité de l'évènement. Leurs indications et/ou leurs injonctions doivent donc être respectées et appliquées avec le sourire.

Tout concurrent surpris à jeter des débris dans la nature sera mis hors-course par les organisateurs.

Article 13 - Lutte contre le dopage

Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à l'arrivée de chaque course, sur les concurrents désignés par la Fédération Française d'Athlétisme et/ou l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.

Article 14 - Contrôles pendant les courses

Les organisateurs pourront effectuer des contrôles durant toute la durée des épreuves afin de s'assurer de la parfaite régularité des conditions de course et du strict respect du présent règlement par les concurrents.

Il est rappelé aux concurrents de *La Galonordique* (marche nordique 15 km) qu'il est interdit de courir ou trotter. L'organisateur se réserve la possibilité de procéder à des disqualifications en cas de non-respect de ce point de règlement.

Les équipes inscrites sur la course *Le Duo Mixte* (trail en équipe 15 km) doivent demeurer ensemble sur tout le parcours. Si les membres de l'équipe passent la ligne d'arrivée ou bien même un point de contrôle séparément, ils encourent une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Article 15 - Annulation des épreuves

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents et/ou des bénévoles concourant à la tenue de l'évènement, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 16 - Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du Sport, l'EAPE a souscrit une assurance de Responsabilité Civile pour l'organisation de l'évènement. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs et des marcheurs.

Les licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme bénéficient au travers d'un contrat collectif souscrit par cette fédération, d'une assurance individuelle accident, sauf s'ils ont renoncé aux garanties lors de la prise de licence.

Il est conseillé aux concurrents ne bénéficiant d'aucune assurance personnelle garantissant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer, de souscrire auprès de l'assureur de leur choix une Garantie Individuelle Accident susceptible de couvrir les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation ainsi que le préjudice financier lié à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente sous la forme d'indemnités, ou encore le décès, par le biais du versement d'un capital aux ayant-droits.

Article 17 - Droits à l'image

Tout participant et toute participante autorise expressément les organisateurs de l'évènement *La Galopée* ainsi que leurs ayant-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser son nom, sa voix, sa prestation sportive dans le cadre des épreuves ainsi que les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il ou elle apparaît prises à l'occasion de l'édition 2020 de la manifestation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée sur tous leurs supports de communication interne et externe (sites internet, articles de presse, documents promotionnels et/ou publicitaires, ...) dans le monde entier, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, et toutes les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 18 - Traitement des données personnelles

Le traitement des données est effectué par l'EAPE, le prestataire Course Organisation et par l'administrateur du site internet www.onsincrit.com.

L'EAPE, le prestataire Course Organisation et l'administrateur du site internet www.onsincrit.com collectent vos données personnelles pour créer des bases permettant :

- la gestion des inscriptions à l'événement *La Galopée* ainsi que la gestion des résultats des épreuves ; ces bases de données existent sous formes informatiques et papiers (archivage des inscriptions et affichage des dossards et des résultats)
- de vous contacter par courriel ou téléphone afin de vous informer des modalités d'organisation
- de citer votre nom, vos résultats sportifs ou inclure votre photo dans des reportages diffusés sur les sites internet de *La Galopée*, de l'EAPE, de Normandie Course à Pied, de CB 2000 et du Trail Tour Normandie, sur les pages Facebook de l'EAPE et *La Galopée*, dans la newsletter de l'EAPE ou dans des parutions municipales du Plateau Est.

Au sein de l'EAPE, vos données personnelles transmises via l'inscription peuvent être utilisées par les salariés, le(s) prestataire(s) des inscriptions en ligne ou les bénévoles dans le cadre de l'organisation de l'événement.

Vos informations personnelles ne sont communiquées à aucun partenaire.

Les bases de données informatiques et papiers établies pour chaque événement sont conservées par les organisateurs de *La Galopée* pendant 10 ans maximum.

Les traitements listés ci-dessus reposent sur l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le Règlement Européen 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des données personnelles, vous disposez de plusieurs droits pour la gestion de vos données.

1. Le droit d'accès

Vous avez le droit de demander à l'EAPE d'obtenir la confirmation que des données personnelles vous concernant sont ou ne sont pas traitées par l'EAPE. Si elles le sont, vous pouvez en demander la copie.

2. Le droit de rectification

Le droit de demander à l'EAPE la modification de vos informations inexactes dans ses bases de données.

3. Le droit à l'effacement

Le droit de demander à l'EAPE la suppression des informations contenues dans ses bases de données.

4. Le droit d'opposition

Le droit de demander à l'EAPE de ne plus traiter vos données.

Vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits auprès l'EAPE par courriel en envoyant votre requête à l'adresse suivante :

lagalopee@eape.fr

En cas de désaccord persistant concernant le traitement de vos données personnelles, vous avez la faculté de saisir la CNIL par courrier à l'adresse suivante :

3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Article 19 - Acceptation et conditions générales

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification pour les partants.

L'organisateur décline toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non respect du règlement.